



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-129**

Séance publique du

31 mars 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170331- lmc1106597-DE-1-1
Date de signature : 04/04/2017
Date de réception : mardi 4 avril 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : TARIFICATION DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PATIO DU BOIS DE L'AUNE
(PL0098)**

Le 31 mars 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Edouard BALDO à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Alexandre GALLESE à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2017

Nomenclature : 3.3
Locations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme JOISSAINS Sophie

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : TARIFICATION DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PATIO DU BOIS DE L'AUNE (PL0098)- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La salle et le Patio du Bois de l'Aune ont été transférés par la Ville d'Aix-en-Provence le 1^{er} janvier 2004 à la Communauté du Pays d'Aix au titre de sa compétence « *création, gestion et entretien d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* ».

Par délibération n°2015_A041 du 19 février 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé le retrait de la déclaration de l'intérêt communautaire des équipements « Salle et Patio du Bois de l'Aune » avec le retour de sa gestion à la Ville d'Aix-en-Provence au 1^{er} août 2015.

Le Conseil Municipal a approuvé le principe du retour du transfert et de la gestion de ces équipements (délibération du Conseil Municipal n°DL.2015-201 du 08 juin 2015). Ainsi, les engagements contractuels propres à la gestion du Patio du Bois de l'Aune ont été transférés de droit à la Ville.

Cet équipement de 1500 m² est composé de 18 bureaux et espaces associatifs de 12 à 84 m², d'une salle de réunion de 30 m², d'un espace d'accueil, d'un espace multimédia.

Le Patio accueille aujourd'hui 18 associations culturelles ou socio-culturelles aixoises, largement impliquées dans la vie du quartier.

Parmi elles, quatre associations y utilisent également des espaces dédiés à des activités culturelles. Il s'agit de :

- « M2F Créations » (88 m² : projets numériques),
- « Et Caetera » (76 m² : cours de musique),
- « Aix Ensemble – Radio Zinzine » (97 m² : radio)
- « Anonymal » (177 m² : cours d'informatique, télévision de proximité)

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix avait fixé, en 2014, la tarification de mise à disposition de locaux au Patio à 6 €/m²/mois et avait consenti la mise à disposition, à titre gracieux, à ces quatre associations pour les seuls espaces visés ci-dessus. Les dites associations régulent la participation pour l'occupation des bureaux. Les conventions de mise à disposition étant arrivées à leur terme, il convient de les renouveler et je vous propose de reconduire ces modalités.

En conséquence, je vous demande mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de gratuité pour les seuls espaces visés dans le présent rapport au profit des associations « M2F Créations », « Et Caetera », « Aix Ensemble – Radio Zinzine » & « Anonymal » ;
- **FIXER** le tarif à 6 Euros / mois / m² pour la mise à disposition des bureaux au Patio du Bois de l'Aune aux associations ;
- **AUTORISER** l'Adjoint au Maire délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer les conventions de mise à disposition ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recettes des sommes correspondantes.

DL.2017-129 - TARIFICATION DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PATIO DU
BOIS DE L'AUNE (PL0098)-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»